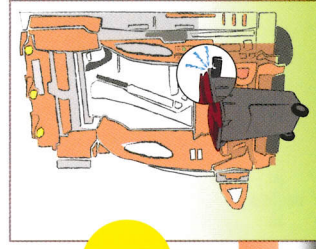


# Le conteneur à puce, comment ça marche?

Dans le cadre du passage à la Redevance Incitative, nos bacs sont désormais équipés de puces électroniques destinées à enregistrer systématiquement le nombre de vidages de chaque bac dans le camion-benne, et les dates auxquelles ils ont lieu.

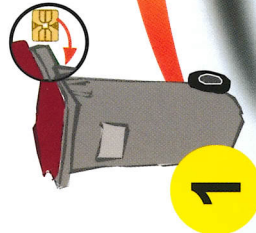
Grâce à ce nouveau système d'informatique embarqué sur les bennes, nous pouvons connaître l'utilisation du service de collecte par foyer, et réaliser une facturation individualisée.

## Lecture de la puce

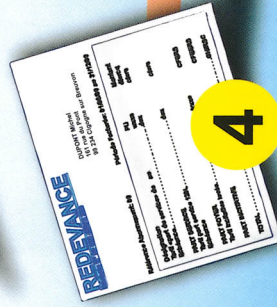


2

Bac équipé d'une puce électronique



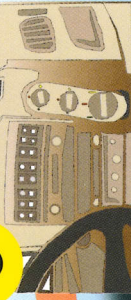
1



4

Calcul de la redevance

3



Enregistrement du vidage

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la collectivité réalise une déclaration simplifiée de conformité à la norme 10 de la CNIL, concernant un traitement informatisé d'informations nominatives, dont la finalité principale est l'établissement de la Redevance Incitative.

# Le conteneur à puce, comment bien l'utiliser ?

## Les bons gestes

Je dépose dans mon bac à couvercle bordeaux uniquement mes ordures ménagères (mes déchets non recyclables et non réutilisables).

J'utilise uniquement le bac à couvercle bordeaux, préconisé et homologué par le SEDRE, pour présenter mes ordures ménagères à la collecte.

## Mon intérêt sera :

- d'optimiser au maximum mon geste de tri et de réduction des déchets ménagers à la source pour limiter le remplissage de mon bac d'ordures ménagères (bac à couvercle bordeaux).
- de présenter mon bac d'ordures ménagères à la collecte uniquement lorsqu'il sera plein et couvercle fermé, sans tasser les sacs pour ne pas empêcher le vidage.

## A ne pas faire

A partir de 2011, le SEDRE refusera de collecter :

- les déchets en vrac, présentés en dehors des conteneurs
- tout sac présenté sur le couvercle ou posé à terre
- tout conteneur surchargé de déchets, couvercle non fermé
- les conteneurs non homologués ou sans puce

